

La taxe « *Justice Covid pour les Victimes de la Dictature* ». Avant tout procès, les faire payer !

Faire condamner tous les coupables et les collabos sera une tache délirante et d'autant plus qu'il faudra d'abord recréer une justice qui n'existe plus (*pas*) en France.

Sans compter que le nombre de coupables se monte par milliers, dizaines de milliers ou même centaines de milliers.

Alors que faire en priorité ?

Je vous rappelle que notre « *cher Président* » a dit dès le début de la pandémie que nous étions en guerre.

Et nous savons tous que durant un conflit, il y a toujours les profiteurs, les collabos et les cyniques qui s'en mettent plein les poches.

Nous pouvons citer en vrac, et j'en oublie, les entreprises pharmaceutiques qui ont commercialisé les injections ou les tests, des médecins, des infirmiers, des pharmaciens, des laboratoires d'analyse et bien d'autres dans le milieu médical qui ont vu leur chiffre d'affaire exploser durant les années Covid.

Sans compter les vendeurs de masques, de gel, de seringues, d'objets de protection, de signalétiques ou les médias corrompus pour ne citer qu'eux.

Nous avons aussi les entreprises spécialisées dans la sécurité, les vendeurs de gilets pare-balles, de drones, des sociétés de vigiles... visant à surveiller ou réprimer tout acte de résistance.

Puis sans compter les entreprises de vente par correspondance ou dans le domaine du luxe qui ont vu leur chiffre d'affaire exploser durant les confinements.

Et enfin tous les boursicoteurs qui se sont engraisés sur la souffrance des français.

Remarquez que la crise du Covid n'est pas encore terminée, que la pandémie climatique n'a pas encore pris sa vitesse de croisière mais que nous, consommateurs, sommes déjà condamnés à régler une partie de la dette et les sommes colossales gaspillées.

Carburant, électricité, gaz, produits alimentaires... l'inflation est là et ce n'est qu'un avant goût.

Nous sommes non seulement les victimes d'un régime totalitaire qui nous a privé et nous prive encore de notre liberté et de nos droits fondamentaux...

Non seulement des millions de français ont été vaccinés de force, je ne vois pas comment le dire autrement, qui devront subir (*et peut-être aussi leur descendance*) la roulette russe des effets secondaires jusqu'à leur décès...

Mais le plan ne consiste pas à nous dédommager à hauteur du préjudice mais nous faire rembourser la dette !

La victime condamnée à payer son agresseur pendant des années !

C'est pourquoi je préconise une loi (*à la libération*) qui rétablira un début de justice sans avoir à passer par des procès et des condamnations.

Les taux, les montants, les modalités, les exemptions seront à ajuster mais en voici le principe :

La création de la taxe « *Justice Covid pour les Victimes de la Dictature* ».

Le principe en est simple.

« Toute entreprise ou individu dont le chiffre d'affaire annuel des années Covid aura bénéficié d'une progression de 10% de plus qu'attendue devra rembourser la différence. »

L'objectif, rendre au peuple le hold-up financier des collabos...

Exemple :

Je suis une entreprise de vente de masques.

Mon chiffre d'affaire des dernières années a une progression annuelle moyenne de 5%.

J'ai eu pendant les années Covid une augmentation annuelle de mon chiffre de 70% de plus par rapport aux prévisions des années précédentes (5%), je devrai alors rembourser la différence.

Concrètement, j'avais fait 300 000 euros de CA avant le Covid, j'aurais du faire 315 000 avec 5% de progression annuelle.

Si j'avais eu 15% d'augmentation (10% de tolérance + 5% prévisionnel), j'aurais fait 45 000 euros de chiffre de plus, soit un total de 345 000 euros annuel.

Mais en réalité j'ai fait 75% de plus (Les 5% prévisionnels + 70% d'argent sale) soit 225 000 euros de plus avec un CA total de 525 000 euros.

La loi dit que je ne suis pas taxable jusqu'à 345 000 euros, je dois donc rembourser 525 000 – 345 000 = 180 000 euros.

Le montant de ma taxe « Justice Covid » sera de 180 000 euros.

C'est évidemment à peaufiner mais le principe est simple :

Empêcher que l'on puisse affirmer « il s'est enrichi grâce au Covid ».

De fait on taxera différemment un laboratoire d'analyse ou un vendeur de gel qu'un artisan crêpier afin de distinguer un enrichissement dû à la crise d'un enrichissement dû au labeur...

Que faire de cette argent injustement gagné mais justement récupéré ?

Le redistribuer équitablement sous la forme d'une **prime** « Justice Covid » à tous les français (qui par exemple gagnent moins de 10 SMIC) quand bien même la somme restituée à chaque français serait ridicule.

Pas de procès dans un premier temps, c'est de la simple prise de guerre à l'ennemi !

Et ne me dites pas que la Constitution ne le permettrait pas. Une Constitution qui autorise la détention à résidence de français sans la moindre condamnation préalable... No Comment.

Pour résumer il n'est pas acceptable qu'un médecin ait pu s'acheter un voilier de 15 mètres grâce aux injections ou que Pfizer ait pu récolter des milliards sur le dos des français.

L'heure des procès et des lourdes condamnations viendra par la suite.

Cela risque de prendre des années mais la taxe « Justice Covid » permettra un premier dédommagement rapide, de récupérer quelques milliards d'euros, et une reconnaissance du statut de victime des français privés de liberté et de dignité.

J'aimerais pouvoir lire partout :

« Je suis POUR la taxe Justice Covid ! »

Merci.

Alain Tortosa

16 février 2022

<https://7milliards.fr/tortosa20220216-taxe-justice-covid.pdf>

PS : N'hésitez à transmettre ce texte notamment aux candidats à la présidentielle et à nos élus.